

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	8
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Nassera Zoubir
Date de la convocation des conseillers	24 septembre 2025
Date de l'affichage de la convocation	24 septembre 2025



PRÉSENTS :

Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Dominique DEÏ-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Michèle PELABERE donne pouvoir Madame Caroline DIGARD
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir Madame Nassera ZOUBIR,
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

OBJET : Rapport d'activité 2024 lié à la délégation de l'exploitation du service public halle et marchés forains de la Ville de Villeparisis

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1411-3 ;

Vu la délibération n°2023-38/03-15 en date du 28 mars 2023 approuvant le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public Halles et Marché de Villeparisis et ses annexes, conclu avec la société LOISEAU MARCHE SAS,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 19 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 52 ;

Vu le rapport d'activité de la Société Loiseau SAS relatif à la délégation de l'exploitation du service public halle et marchés forains de la ville de Villeparisis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 22 septembre 2025.

Considérant l'importance de rédiger un rapport d'activité lié à la délégation de l'exploitation du service public que la halle et le marché forain de la ville de Villeparisis,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

PREND ACTE du rapport d'activité de la Société Loiseau SAS relatif à la délégation de l'exploitation du service public halle et marchés forains de la ville de Villeparisis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Article 2

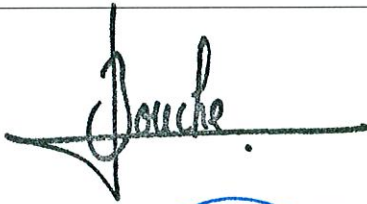
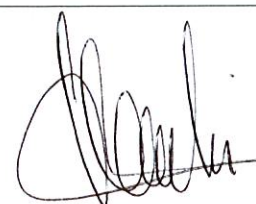
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Monsieur le comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Nassera ZOUBIR Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251003-25_11288-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025